



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

TERRITOIRE VALLOIRE-HERBASSE

Réseaux de Valloire-Galaure, Drôme des collines, Bren-Chavannes

Année 2023

Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA DRÔME DES COLLINES	4
2.1 PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE	4
2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
2.2.1 Réseaux sur le bassin versant de la Valloire.....	4
2.2.2 Réseaux sur le bassin versant de la Galaure	4
2.2.3 Réseau de BREN-CHAVANNES-Marsaz.....	5
2.2.4 Réseau de CREPOL.....	6
2.2.5 Réseaux de MARGES	6
2.2.6 Réseau de ST DONAT SUR L'HERBASSE	7
2.2.7 Réseaux secteur Herbasse le Haut	7
2.2.8 Réseaux secteur Herbasse le Bas	7
2- STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2023	8
3.1 ORIGINE DE L'EAU.....	8
3.2 VENTE D'EAU.....	10
3.3 RENDEMENT DES RÉSEAUX	10
3.4 CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES	11
3.4.1 Réseau Bren – Chavannes - Marsaz	11
3.4.1 Réseaux sous pression (Crépol – margès – St Donat)	12
3.4.2 Réseaux en fonctionnement à la demande (27 réseaux).....	12
4. SUIVIS ET CONTRÔLES SPÉCIFIQUES.....	13
4.1 SÉCURITE PUBLIQUE	13
4.2 CONTRÔLE CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE	13
4.3 CONTRÔLE CONFORMITÉ BALLONS SOUS-PRESSION.....	13
5. TRAVAUX DE L'ANNÉE 2023.....	14
5.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT.....	14
5.1.1 Objectifs	14

5.1.2 Travaux réalisés ou en cours	14
5.2 PRINCIPAUX TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN	15
5.3 TRAVAUX FACTURÉS	15
5.4 OPÉRATIONS PARTICULIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE 2022	15
6. GESTION CLIENTÈLE	16
6.1 PRIX DU SERVICE	16
6.1.1 Tarification Agence de l'eau	16
6.1.2 Tarification pour les non professionnels	16
6.1.3 Tarification pour les professionnels	16
6.2 RELATIONS IRRIGANTS	18
6.2.1 Continuité de service	18
6.2.2 Informations des irrigants	20
7. LES PROJETS DU TERRITOIRE	21
7.1 MAILLAGES ENTRE RÉSEAUX	21
7.2 SCHÉMA DIRECTEUR D'IRRIGATION	21
8. DONNÉES FINANCIÈRES	23
8.1 COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DES TERRITOIRES	23
8.1.1 Fonctionnement	23
8.1.2 Investissement	24
8.2 IMPAYÉS	24
8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	24
9. URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	25

1- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA DRÔME DES COLLINES

2.1 PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE

Communes de Bren, Chavannes, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Bathernay, Margès, Marsaz, Arthemonay, Crépol, Charmes-sur-l'Herbasse et Montchenu, Anneyron, Hauterives, Saint – Uze, Beausemblant, Albon, Châteauneuf-de-Galaure, Claveyson, La Motte-de-Galaure, Saint-Barthelemy-de- Vals, Saint-Martin d'Août, Laveyron

2.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

2.2.1 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA VALLOIRE

3 Forages équipés chacun d'une pompe immergée :

BANCEL	BEAUSEMBLANT
CESSAY CHAMPBLAIN	BEAUSEMBLANT
MONTARGINIERES	ALBON

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement prédéfini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

2.2.2 RESEAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA GALAURE

15 Forages équipés chacun d'une pompe immergée :

Claveyson n°5	Choriol	1 pompe de 80 m3/h
St Martin d'Aout n°24	Les Genthons	1 pompe de 60 m3/h
St Martin d'Aout n°26	Coulaud	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals n°20	Combe-Jacquet	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals n°21	Farconnet	1 pompe de 60 m3/h
St Barthélémy de Vals n°17	Les Grands Champs	1 pompe de 60 m3/h
St Barthélémy de Vals n°18	Grand Marais	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals n°19	Les Loches	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals n°16	Les Pierres	1 pompe de 80 m3/h
St Barthélémy de Vals	SYTRAD	1 pompe de 80 m3/h
La Motte de Galaure n°2	La Bouvatière	1 pompe de 80 m3/h
Hauterives n°12	Treigneux	1 pompe de 60 m3/h
Claveyson n°1	L'orme	1 pompe de 80 m3/h
Chateauneuf de Galaure n°31	Lafuma	1 pompe de 60 m3/h

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement pré-défini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance souscrite de 48 Kw à 108 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

2.2.3 RESEAU DE BREN-CHAVANNES-MARSAZ

Station de production de Nezille

2 Forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 220 m3/h unitaire
 1 réservoir de 200 m3
 1 station de pompage de reprise : 2 pompes de reprise de 150 m3/h
 : 1 pompe de 40 m3/h
 Capacité maximale de production : 340 m3/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 2 à 240 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

Station de production « Les Thiolattes » ou Les « Marais »

2 forages équipés de pompes d'exhaure : 2 pompes immergées de 80 m3/h
 1 Bâche de reprise
 1 Station de pompage de reprise : 4 pompes de surface de 40 m3/h
 Puits avec refoulement direct sur le réseau : 3 pompes immergées de 80 m3/h à 120 m HMT
 Capacité maximale de production : 400 m3/h (limitée à 320 m3/h)

Puissance ENEDIS souscrite : de 3 à 220 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Forage des Erriens (commune de Marsaz)

1 forage équipé d'une pompe immergée 80 m³/h à 120 m HMT
Refoulement direct sur le réseau de distribution

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 60 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

Forage des Blâches (commune de Bren)

1 forage équipé d'une pompe immergée 80 m³/h à 120 m HMT
Refoulement direct sur le réseau de distribution

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 60 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

2.2.4 RESEAU DE CREPOL

Station de production « des Vannauds » ou « Petit Chanteux »

3 pompes immergées de 80 m³/h à 120 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 130 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

2.2.5 RESEAUX DE MARGES

Station de production des Doublis

1 forage équipé de 3 pompes immergées de 80 m³/h chacune.

Puissance ENEDIS souscrite : de 168 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw - LU)

Station de production de Pangon

2 forages

1 forage équipé de 4 pompes immergées de 40 m³/h chacune

1 forage équipé d'1 pompe immergée de 40 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : de 1 à 135 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

Les réseaux de distribution de Doublis et de Pangon sont maillés

2.2.6 RESEAU DE ST DONAT SUR L'HERBASSE

Station de production des Alexis/le Revoux

2 pompes immergées de 100 m³/h et 55 m³/h

3 pompes de surface de 55 m³/h chacune

Puissance ENEDIS **souscrite** : de 12 à 204 Kw (Segment C3 HTA5-CU)

2.2.7 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE HAUT

4 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipés chacun d'une pompe immergée

1 sur la commune de Montchenu (Ferlet) : 1 pompe immergée 40 m³/h à 192 m HMT

1 sur la commune de Bathernay (Centenier) : 1 pompe immergée 60 m³/h à 218 m HMT

1 sur la commune de Arthemonay (Montrond) : 1 pompe immergée 40 m³/h à 160 m HMT

1 sur la commune de Margès (Layat) : 1 pompe immergée 40 m³/h à 160 m HMT

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement prédéfini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

2.2.8 RESEAUX SECTEUR HERBASSE LE BAS

3 Puits dans la nappe du Miocène (nappe profonde) équipés chacun d'une pompe immergée

- sur la commune de St Donat

Les Sables : 1 pompe immergée de 80 m³/h

- sur la commune de Crepol

Les Millards : 1 pompe immergée 40 m³/h à 160 m HMT

Les Rogières : 1 pompe immergée 40 m³/h à 140 m HMT

Chaloy : 1 pompe immergée 80 m³/h à 160 m HMT

Ces ouvrages fonctionnent à la demande, ils sont mis en route par l'agriculteur lors de ses besoins d'irriguer (dans le respect d'un planning hebdomadaire de fonctionnement prédéfini). Chaque agriculteur a accès à un commutateur sur l'armoire électrique du forage pour la mise en route et l'arrêt de la pompe.

Puissance ENEDIS souscrite par ouvrage de 48 Kw à 78 Kw (Segment C4 BT > 36 Kw - LU)

2- STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2023

3.1 ORIGINE DE L'EAU

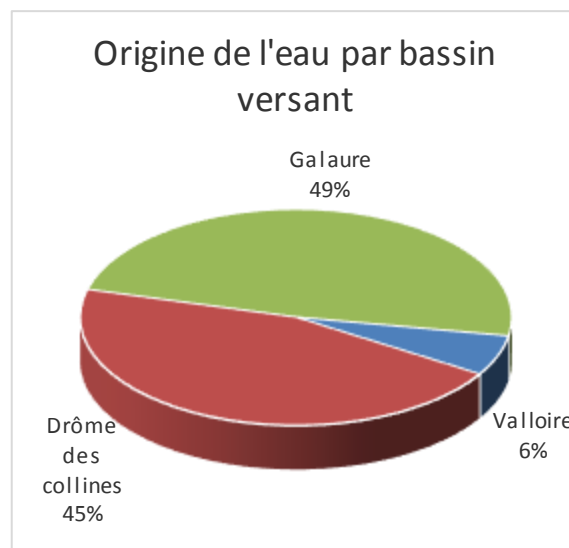
Les autorisations de prélèvement sont établies par :

- l'OUGC Isère (Chambre d'Agriculture de Isère) sur le bassin versant de la Valloire
- l'OUGC Drôme (Chambre d'Agriculture de la Drôme) sur les bassins versants de la Galaure et de la Drôme des Collines.

Les prélèvements dont les autorisations ont été dépassées sont signalés en rouge dans le tableau ci-après.

Seule l'autorisation annuelle de prélèvement du forage de Cessay (bassin versant de la Valloire) a été dépassée mais le volume autorisé en période d'étiage a été respecté.

Sur chaque bassin versant, les volumes globaux annuels et à l'étiage autorisés ont été respectés.



Bassin versant	Station	Milieu de prélèvement	Commune de prélèvement	volumes annuel		Volume à l'étiage	
				Prélevé (m3)	autorisé (m3)	Prélevé (m3)	autorisé (m3)
Valloire	FORAGE MONTAGINIÈRE	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	ALBON	22 698	57 923	22 660	
Valloire	LES FORAGES BANCEL	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	BEAUSEMBLANT	44 251	46 069	38 206	
Valloire	LES FORAGES CESSAY	Nappe alluviale Bièvre-Liers-Valloire	BEAUSEMBLANT	35 987	34 427	33 725	
Total Valloire				102 936	138 419	94 591	-
Drôme des collines	FORAGE MONTROND	Nappe de la Molasse	ARTHEMONAY	28 637	63 210	26 456	62 230
Drôme des collines	FORAGE CENTENIER	Nappe de la Molasse	BATERNAY	21 234	30 380	18 537	26 950
Drôme des collines	FORAGE LES BLACHES	Nappe de la Molasse	BREN	60 781	67 326	58 702	59 780
Drôme des collines	PUITS LES THIOLATTES	Nappe superficielle	CHAVANNES	187 564	336 140	143 894	279 104
Drôme des collines	FORAGE MILLIARDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	22 409	66 934	22 389	53 508
Drôme des collines	FORAGE ROGIERES	Nappe de la Molasse	CREPOL	18 007	37 338	16 404	33 124
Drôme des collines	FORAGE CHALOY	Nappe de la Molasse	CREPOL	27 353	52 234	26 952	46 452
Drôme des collines	FORAGE LES VANNAUDS	Nappe de la Molasse	CREPOL	50 689	125 146	47 393	106 722
Drôme des collines	FORAGE LAYAT	Nappe de la Molasse	MARGES	22 314	42 728	22 871	37 926
Drôme des collines	FORAGE LES DOUBLIS	Nappe de la Molasse	MARGES	90 338	192 570	73 558	145 530
Drôme des collines	FORAGE LES PANGONS	Nappe de la Molasse	MARGES	107 416	191 786	95 221	174 636
Drôme des collines	FORAGE LES ERRIENS	Nappe de la Molasse	MARSAZ	30 403	75 558	30 403	71 442
Drôme des collines	FORAGE FERLET	Nappe de la Molasse	MONTCHENU	31 880	72 030	28 409	63 994
Drôme des collines	FORAGE LES SABLES	Nappe de la Molasse	SAINTE DONAT SUR L'HERBASSE	12 462	30 772	11 242	27 342
Drôme des collines	PUITS DES ALEXIS	Nappe de la Molasse	ST DONAT SUR L'HERBASSE	62 066	119 756	53 413	106 330
Total Drôme des collines				773 553	1 503 908	675 844	1 295 070
Galaure	PUITS NÉZILLE	Nappe de la Molasse	BREN	218 488	337 200	151 561	266 300
Galaure	FORAGE LAFUMA	Nappe de la Molasse	CHATEAUNEUF DE GALAURE	2 712	27 700	1 779	21 900
Galaure	FORAGE L'ORME	Nappe de la Molasse	CLAVEY SON	38 663	119 900	34 339	79 600
Galaure	FORAGE LES BERNARDS	Nappe de la Molasse	CLAVEY SON	56 019	115 100	46 240	90 900
Galaure	FORAGE CHORIOL	Nappe de la Molasse	CLAVEY SON	53 687	79 000	36 467	62 400
Galaure	FORAGE TREIGNEUX	Nappe de la Molasse	HAUTERIVES	16 090	39 300	16 086	31 100
Galaure	FORAGE LA BOUVATIÈRE	Nappe de la Molasse	LA MOTTE DE GALAURE	54 622	117 400	46 872	92 700
Galaure	FORAGE FARCONNET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	50 918	107 400	46 700	91 100
Galaure	FORAGE COMBE JACQUET	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	34 820	58 300	24 466	46 000
Galaure	FORAGE GRANDS MARAIS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	37 688	101 200	33 968	79 900
Galaure	FORAGE LOCHE	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	63 363	130 300	50 276	104 200
Galaure	FORAGE GRANDS CHAMPS	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	34 285	103 000	26 762	82 400
Galaure	FORAGE LES PIERRES	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	51 626	104 200	41 823	82 300
Galaure	FORAGE SYTRAD	Nappe de la Molasse	ST BARTHELEMY DE VALS	29 776	66 200	26 629	58 600
Galaure	FORAGE LES GENTONS	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D AOUT	27 630	187 500	27 333	148 000
Galaure	FORAGE COULAUD	Nappe de la Molasse	ST MARTIN D AOUT	59 587	180 700	47 266	142 700
Total Galaure				829 974	1 874 400	658 567	1 480 100

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

5

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Origine de l'eau par masse d'eau	
Nappe BLV	102 936
Nappe superficielle	187 564
Nappe de la Molasse	1 415 963
Total	1 706 463

Origine de l'eau par bassin versant	
Valloire	102 936
Drôme des collines	773 553
Galaure	829 974
Total	1 706 463

3.2 VENTE D'EAU

Réseaux	Débit souscrit (m3/h)	surface souscrite (Ha)	conso	Facturation	nombre prises	nombre de clients	Consommation par ha	Debit souscrits par ha
Crépol - Montchenu	407	61	46 763	46 763	22	12	763	6,64
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	930	82	81 441	81 441	32	15	999	11,41
Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu)	730	65	107 652	107 652	27	16	1 669	11,32
Margès	874	131	175 031	175 031	41	19	1 336	6,67
Bren - Chavannes - Marsaz	3 285	329	466 871	466 871	184	83	1 418	9,98
St Donat - Clérieux	365	53	63 093	63 093	18	12	1 202	6,95
Valloire - Galaure	1 200	347	631 953	631 953	148	59	1 823	3,46
Total	7 791	1 067	1 572 804	1 572 804	472	216	1 475	7,30

3.3 RENDEMENT DES RÉSEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Réseaux	Ressources	Volume prélevé	conso	Rendement
Crépol- Montchenu	Les Vannaud	50 689	46 763	92,25%
Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	Milliard - Rogière - Chaloy - Les Sables-	80 231	81 441	101,51%
Herbasse HS (Arthemoney - Bathernay - Margès - Montchenu)	Centenier - Ferlet - Layat - Montrond	104 065	107 652	103,45%
Margès	Les Doublis Les Pangons	197 754	175 031	88,51%
Bren - Chavannes	Nezille - Les Thiollattes - les Erriens - Les Blâches	497 236	466 871	93,89%
St Donat - Clérieux	Alexis	62 066	63 093	101,65%
Valloire - Galaure	BANCEL, CESSAY CHAMPBLAIN, CHORIOU, COULAUD, FARCONNET COMBE JACQUET, FARCONNET, LES GRANDS CHAMPS, GRAND MARAIS, LES LOCHES, LES PIERRES, LA BOUVATIERE, LES GENTHONS, L ORME, MONTARGINIERES, TREIGNEUX, LAFUMAS, LES BERNARDS	714 422	631 953	88,46%
Total		1 706 463	1 572 804	92,17%

3.4 CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

3.4.1 RESEAU BREN – CHAVANNES - MARSAZ

La consommation totale pour l'année 2023 est de 402 547 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,862
Kwh/m3 prélevé	0,810
€/m3 consommé	0,163
€/Kwh	0,189

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3.4.1 RESEAUX SOUS PRESSION (CREPOL – MARGES – ST DONAT)

La consommation totale pour l'année 2023 est de 286 535 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	1,006
Kwh/m3 prélevé	0,923
€/m3 consommé	0,192
€/Kwh	0,191

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3.4.2 RESEAUX EN FONCTIONNEMENT A LA DEMANDE (27 RESEAUX)

La consommation totale pour l'année 2023 est de 821 046 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,936
Kwh/m3 prélevé	0,855
€/m3 consommé	0,157
€/Kwh	0,167

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

4. SUIVIS ET CONTRÔLES SPÉCIFIQUES

4.1 SÉCURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage n'est soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire

4.2 CONTRÔLE CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE

Contrôles périodiques des installations électriques du territoire Valloire - Galaure						
Prestataires	Sites	Commune	Rapport	Visite précédente	Observations	Visite suivante
SID Antenne Plaine de Romans secteur Nord Drôme	Bancel (forage 22)	Beausemblant	Acri-Tec	6 avril 2023	oui	2026
	Cessay Champblain (forage 23)	Beausemblant	Acri-Tec	6 avril 2023	oui	2026
	Chorol (Forage N° 5)	Claveyson	Acri-Tec	15 février 2022	oui	2024
	Combe Jacquet (forage 20)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	15 février 2022	oui	2025
	Coulaud (forage 26)	St Martin d'aout	Acri-Tec	15 février 2022	non	2025
	Farconnet (forage 21)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	15 février 2022	non	2025
	Grand marais (Forage N°18)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	15 février 2022	oui	2025
	La Bouvatière (Forage 2)	St Jean de Galaure	Acri-Tec	16 avril 2021	oui	2024
	Lafumas (forage 31)	Châteauneuf de Galaure	Acri-Tec	6 avril 2023	oui	2026
	Les Bernards (forage 4)	Claveyson	Acri-Tec	16 avril 2021	non	2024
	Les Gentons (forage 24)	St Martin d'aout	Acri-Tec	15 février 2022	oui	2025
	Les grands champs (Forage 17)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	16 avril 2021	oui	2024
	Les Lauches (Forage 19)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	28 novembre 2023	non	2026
	Les pierres (forage 16)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	16 avril 2021	oui	2024
	L'Orme (forage 1)	Claveyson	Acri-Tec	16 avril 2021	oui	2024
	Montargnières (forage 41)	Albon	Acri-Tec	6 avril 2023	oui	2026
	Syrad (forage 15)	St Barthelemy de Vals	Acri-Tec	28 novembre 2023	oui	2026
Treigneux (forage 12)	Hauterives	Acri-Tec	6 avril 2023	non	2026	

Contrôles périodiques des installations électriques du territoire Drôme des collines						
Prestataires	Sites	Commune	Rapport	Visite précédente	Observations	Visite suivante
SID Antenne Plaine de Romans secteur Romans	Centenier	Bathernay	ACRITEC	15 février 2022	non	2025
	Chaloy (Forage N°11)	Crépol	ACRITEC	7 mai 2021	oui	2024
	Eriens	Marsaz	ACRITEC	6 avril 2023	non	2026
	Ferlet	Montchenu	ACRITEC	15 février 2022	oui	2025
	Layat	Marges	ACRITEC	6 avril 2023	oui	2026
	Les Alexis	St Donat	ACRITEC	5 mars 2021	oui	2024
	Les Blaches	Marsaz	ACRITEC	6 avril 2023	oui	2026
	les Doublis	Marges	ACRITEC	15 avril 2021	oui	2024
	les Pangons	Marges	ACRITEC	15 avril 2021	oui	2024
	Les Sables (Forage N°1)	ST Donat	ACRITEC	15 février 2022	oui	2025
	Les Milliards (Forage N°9)	Crépol	ACRITEC	7 mai 2021	non	2024
	Montrond	Arthemonay	ACRITEC	7 mai 2021	oui	2024
	Nezille (Bren)	Bren	ACRITEC	5 mars 2021	oui	2024
	Les Rogieres (Forage N°10)	Crépol	ACRITEC	7 mai 2021	non	2024
	Tiollate	Chavannes	ACRITEC	16 mars 2023	oui	2026
Vannauds (petit Chanteux)	Crépol	ACRITEC	10 mai 2021	oui	2024	

4.3 CONTRÔLE CONFORMITÉ BALLONS SOUS-PRESSION

Le ballon de surpression de la station de pompage de Pangon a été requalifié (récupération du ballon du réseau de Crest Sud) lors de sa mise en place.

5. TRAVAUX DE L'ANNÉE 2023

5.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

5.1.1 OBJECTIFS

Classés par ordre de priorité

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Amélioration des performances énergétiques
- 5/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

5.1.2 TRAVAUX REALISES OU EN COURS

Période 01/01/2023 au 06/12/2023		
Projet	Libellé	Etat des travaux
PR23020032	FORAGE Ferlet : Renouvellement armoire électrique	Clôturé
PR23090009	FORAGE l'Orme : Renouvellement débitmètre	Clôturé
PR23020033	SP Bren : Renouvellement automatisme : mise en place d'un système de télétransmission	Clôturé
PR23040002	SP Chavannes (Thiolattes) : Mise en place d'une protection hydraulique des pompes	Clôturé
PR23020034	SP Chavannes (Thiolattes) : Renouvellement automatisme, mise en place système de télétransmission	Clôturé
PR23080001	FORAGE Choriol : Reconstruction du puits	En cours
PR23110003	FORAGE Crépol Les Vannauds : Renouvellement moteur G1 et G2	En cours
PR23110005	FORAGE Margès Pangon : renouvellement moteur G4	En cours
PR23110015	SP Chavannes (Thiolattes) : Rénovation Groupes G4-G5	En cours
PR23090006	SP Pangon : Déplacement ligne HTA ENEDIS	En cours

Ces travaux sont imputés au budget investissement

5.2 PRINCIPAUX TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Principales Interventions du 01/01/2023 au 06/12/2023			
Intervention	Objet	Lieu d'intervention	Equipement
INT23040040	Fuite	MARSAZ	RESEAUX BREN-CHAVANNES
INT23100021	Commune de Bren : fuite		RESEAUX BREN-CHAVANNES
INT23090050	Création d'un marche pieds		STATION NEZILLE
INT23080040	Renouvellement d'un clapet Dn 80 mm		STATION NEZILLE/HYDRAULIQUE
	Ensablement du forage - inspection caméra - remise en service le 09/08/2023 à débit réduit (30 m3/h)		STATION CHORIOL
INT23080027	Installation capteur de niveau.		STATION PANGON/HYDRAULIQUE/BALLON SS PRESSION

5.3 TRAVAUX FACTURÉS

Désignation	Nb
Fourniture et pose compteur non professionnel (1 - 3 - 5 m3/h)	0
Réparation borne endommagée par tiers	1
Réparation conduite endommagée par tiers	0
Modification d'un borne existante (modif débit)	0
Création branchement sur réseau gravitaire	0
Création branchement sur réseau pression	0
Création borne ou sortie sur borne existante	0
Déplacement borne	0
Déplacement sortie borne	0
Extension de réseau	0
Déplacement non justifié d'un agent	0
Remise en conformité de borne	0
Remise en conformité d'un branchement ou poste de comptage	0
Renouvellement compteur	0
Repose compteur suite à impayés	0
Participation au déplacement d'une conduite	0

5.4 OPÉRATIONS PARTICULIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE 2022

Néant

6. GESTION CLIENTÈLE

6.1 PRIX DU SERVICE

6.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2023, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 10 janvier 2023 est de 0,007 € H.T. /m³ consommé et 9.00 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

6.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Néant

6.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2023, le prix de vente a été fixé à (délibération du 10 janvier 2023) :

RESEAU CC HERBASSE

Part fixe

Abonnement à la surface BS..... ha 194.67 € H.T.

Abonnement à la surface HS..... ha 236.90 € H.T.

Part au m³ 0,097 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,060 € H.T.

Bas Service : facture moyenne de 686.67 € H.T./ha pour 1 ha - 7 m³/h - 3000 m³/ha

Haut service : facture moyenne de 728.90 € H.T./ha pour 1 ha - 7 m³/h - 3000 m³/ha

RESEAUX MARGES – CHAVANNES – CREPOL – ST DONAT

Part fixe

Abonnement à la surface ha 103,00 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 8,76 € H.T.

Part au m³ 0,097 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,060 € H.T.

Soit une facture moyenne de 656.32 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

RESEAU BREN

Part fixe

Abonnement à la surface ha 140.00 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 8,76 € H.T.

Part au m³ 0,097 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,060 € H.T.

Soit une facture moyenne de 693.32 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

RESEAU VALLOIRE-GALAURE

Part fixe

Abonnement à la surface ha 210.12 €

Part au m³ 0,088 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,060 € H.T.

Soit une facture moyenne de 675.12 € H.T./ha pour 1 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

6.2 RELATIONS IRRIGANTS

6.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux :

Mise en service	Ouvrages	Réseau
20-mars	SP Nezille - SP Thiolattes	Bren-Chavannes-Marsaz
nc	SP Les Alexis	St Donat Les alexis
nc	SP Les Vannauds	Crépol Les Vannauds
nc	SP Doublis - SP Pangon	Margès Doublis-Pangon
nc	Forages Erriens - Blâches	Bren-Chavannes-Marsaz
nc	Forages Drôme Les Sables - Rogières - Ferlet - Centenier - Montrond - Layat - Les Millards - Chaloy	Réseaux bassins versant de l'Herbasse
nc	Forages - Bancel - Cessay - Montaginières	Réseaux bassins versant de la Valloire
nc	15 Forages Galaure	Réseaux bassins versant de la Galaure

Problème de ressources :

Arrêté préfectoraux relatifs à la gestion quantitative de la ressource dit arrêtés « sécheresse »

zone hydrographique de gestion	ressource	01/03	17/03	27-28/03	06/04	14/04	17/04
Bièvre-Liers-Valloire	superficiel	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance
	souterrain	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance
Galaure Drôme des collines	superficiel	-	-	-	vigilance	alerte	alerte
	molasse miocène du Bas Dauphiné	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée

zone hydrographique de gestion	ressource	19-24/04	12/05	09-12/06	13-27/07	27 et 31/07	04/08
Bièvre-Liers-Valloire	superficiel	vigilance	vigilance	vigilance	alerte	alerte	alerte renforcée
	souterrain	alerte	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
Galaure Drôme des collines	superficiel	alerte	alerte	vigilance	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
	molasse miocène du Bas Dauphiné	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée

zone hydrographique de gestion	ressource	17-23/08	31/08-04/09	12/09	20/09	18/12
Bièvre-Liers-Valloire	superficiel	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction
	souterrain	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	Crise	pas de restriction
Galaure Drôme des collines	superficiel	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction
	molasse miocène du Bas Dauphiné	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	Crise	pas de restriction

Problème de compréhension des arrêtés « sécheresse » notamment concernant la définition des modes d'irrigation permettant d'obtenir des dérogations (micro-aspersion ...).

Difficultés pour mettre en place des tours d'eau sur le réseau de Bren-Chavannes-Marsaz vu les débits souscrits et la capacité des stations de pompage.

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Coupures d'alimentation électrique programmées (Travaux sur le réseau ENEDIS) :

Date	Ouvrage	Durée	Type
03-janv	SP Bren	3H30	Programmée (hors saison)
25-janv	SP Erriens	1h	Programmée (hors saison)
17-févr	SP Montaginières	2h	Programmée (hors saison)
21-févr	SP Coulaud	3h	Programmée (hors saison)
15-févr	SP Combe Jacquet	1h30	Programmée (hors saison)
09-févr	SP Bren	8h	Programmée (hors saison)
08-nov	SP Chaloy	2h	Programmée (hors saison)

Problèmes de fonctionnement

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

S

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Ensablement du forage de Chorial à partir de début septembre => réduction du débit de pompage de 80 m3/h à 30 m3/h

Mise hors service des réseaux :

Arrêt	Ouvrages	Réseau
27-oct	SP Nezille - SP Thiolattes	Bren-Chavannes-Marsaz
nc	SP Les Alexis	St Donat Les alexis
nc	SP Les Vannauds	Crépol Les Vannauds
nc	SP Doublis - SP Pangon	Margès Doublis-Pangon
nc	Forages Erriens - Blâches	Bren-Chavannes-Marsaz
nc	Forages Drôme Les Sables - Rogières - Ferlet - Centenier - Montrond - Layat - Les Millards - Chaloy	Réseaux bassins versant de l'Herbasse
nc	Forages - Bancel - Cessay - Montaginières	Réseaux bassins versant de la Valloire
nc	15 Forages Galaure	Réseaux bassins versant de la Galaure

6.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Date	Evénement	Mode diffusion
22-févr	Réunion d'information des irrigants professionnels commune avec le territoire Drôme Nord	réunion à Chateauneuf de Galaure
20/03-27/03	Recensement dérogations aux arrêtés sécheresse	Mail et courrier
07-juil	Mise en œuvre des restrictions pour les réseaux collectifs permanents de la Drôme des Collines	SMS + Mail

7. LES PROJETS DU TERRITOIRE

7.1 MAILLAGES ENTRE RÉSEAUX

Poursuite du programme de maillage des réseaux afin :

- de disposer un secours mutuel (partiel) en cas de défaillance d'une des stations de production,
- de supprimer le fonctionnement à la demande de certains réseaux (La pression étant maintenue par les ballons de surpression des réseaux à fonctionnement permanent)

Descriptif des travaux :

- Tranche n°4 : Maillage Erriens – Bren : Pose de 450 ml de canalisation Dn 150 mm
- Tranche n°5 : Maillage Bren – Bâches : Pose de 470 ml de canalisation Dn 150 mm

7.2 SCHÉMA DIRECTEUR D'IRRIGATION

Le Schéma d'Irrigation (SI) est porté par le Département de la Drôme et a pour objectif de proposer des solutions d'accompagnement des agriculteurs vers une potentielle baisse des prélèvements d'ici la fin du moratoire (fin 2022). Cette baisse éventuelle des prélèvements sera déterminée en fonction des résultats de la modélisation dynamique de la nappe. Sur le Schéma d'Irrigation, le Département n'a pas vocation, ni les compétences, à porter toutes les actions ; il s'agit d'initier et d'animer une dynamique sur cet enjeu, de faire émerger des actions complémentaires à celles déjà en place et de les coordonner pour s'assurer de leur cohérence et mise en œuvre.

Volet des actions hydrauliques locales :

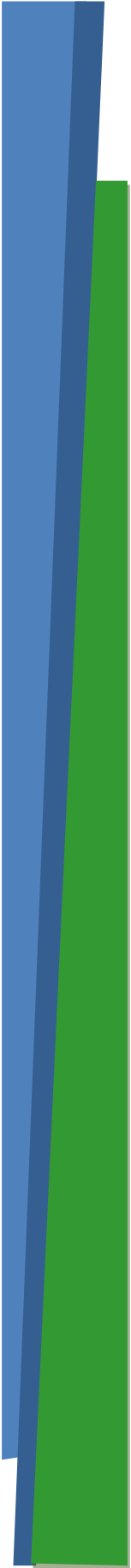
- Etude des sites potentiels de retenues collinaires en Galaure et Drôme des Collines,

Cette étude n'a pas permis d'identifier de sites potentiellement intéressants pour le stockage d'eau à vocation d'usage agricole.

- Modélisation dynamique de la nappe, qui doit permettre l'arbitrage des volumes et des secteurs prélevables,

Les préconisations issues de cette modélisation conduisent à une orientation de réduction des prélèvements à usage agricole de 30% à 50% minimum.

A ce jour, le SID a estimé cet objectif incompatible avec le maintien d'une activité agricole viable sur le territoire.

- 
- Recherche des possibilités de report de prélèvements en surface ou de prélèvements impactant fortement les cours d'eau vers des prélèvements en nappe profonde,
 - Recherche des possibilités de substitution par des ressources extérieures au bassin versant (Rhône – Isère).

Volet des actions agricoles :

- Actions d'accompagnement techniques et agronomiques visant des économies d'eau et une optimisation de l'utilisation de la ressource en eau.

8. DONNÉES FINANCIÈRES

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID.

8.1 COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

8.1.1 FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	VALLOIRE-HERBASSE
Energie et autres fluides	263 283,95 €
Entretien stations réseaux	39 617,53 €
Charges de personnel	101 979,33 €
Redevances et Taxes (foncier,VNF,SNCF,CFE,etc...)	- €
Redevances Agence de l'eau	16 700,75 €
Assurances	11 768,68 €
Charges financières (intérêts emprunts)	479,33 €
Transfert investissements (Renouvellement - Rb emprunt)	81 636,59 €
Autres charges	3 830,04
Charges exceptionnelles	710,12 €
Transfert - Vente d'eau interne	- €
Frais généraux Antenne d'exploitaiton	13 005,29 €
Frais généraux siège	32 044,26 €
TOTAL	565 055,87 €
Recettes de fonctionnement	VALLOIRE-HERBASSE
Travaux en Régie	7 455,29 €
Amortissement subventions	6 660,00 €
Vente d'eau	442 711,01 €
Redevances agence de l'eau ou autres	10 765,46 €
Travaux et prestations facturés	- €
Vente d'électricité	- €
Reversement par les Fermiers	- €
Energie réservée	212 080,89 €
Transfert - Vente d'eau interne	- €
Divers	1 947,63 €
Produits exceptionnels	25 932,54 €
TOTAL	707 552,83 €
Résultat	142 496,96 €
RAPPEL RESULTAT 2022	111 718,51 €

L'exercice 2023 se solde par un excédent en légère hausse. La consommation d'eau a été en baisse de près de 50%, notamment du fait des restrictions d'usage imposées en 2023.

La hausse du prix de l'électricité s'y est fait un peu moins sentir qu'ailleurs, les sites étant majoritairement alimentés en basse tension, avec des puissances de compteurs comprises entre 37 et 250 kVA (segments C4) ou inférieures à 36 kVA (segments C5).

8.1.2 INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	VALLOIRE-HERBASSE
Dépenses d'équipement	58 951,02
Amortissement des subventions	6 660,00
remboursement du capital de la dette	4 584,90
Quote-part dépenses antenne	793,58
Quote-part dépenses siège	4 591,62
TOTAL	75 581,12 €
Recettes d'investissement	VALLOIRE-HERBASSE
Participation des irrigants aux investissements sur réseaux	-
Amortissements	81 636,59
Subventions	-
Autres recettes (indemnisation etc.)	
Quote-part recettes antenne	2 395,40
Quote-part recettes siège	4 361,19
TOTAL	88 393,18 €
Résultat	12 812,06 €
RAPPEL RESULTAT 2022	- 91 289,17

8.2 IMPAYÉS

Valloire-Herbasse	2019	2020	2021	2022	2023	Total général
Montant des impayés	960,87	814,36	1 542,08	3 959,92	4 981,46	12 258,69

Il s'agit de l'état des impayés à la date du 31/01/2024. La facturation de fin 2023 (consommation de l'année) n'est pas incluse dans ces données.

8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Le dernier emprunt arrivera à échéance en 2025.

Valloire-Herbasse	2023
remboursement capital	4 584,90 €
intérêts	479,33 €
total annuité	5 064,23 €
capital restant dû	9 638,62 €

9. URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar, etc...